

AFFAIRE N° 24/14. - Construction d'un plateau E. P. S. au groupe scolaire du CHAUDRON I - Autorisation de solliciter une subvention de la Jeunesse et Sports
Approbation du dossier technique - Autorisation de lancer l'appel d'offres et de passer un marché de gré à gré avec l'entreprise présentant l'offre la plus avantageuse.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Les services techniques de la Mairie viennent de terminer l'étude du projet de réalisation d'un plateau E. P. S. au groupe scolaire du CHAUDRON S.I.D.R. 1er GROUPE.

Cet établissement composé de trente classes ne possédant qu'une aire de jeux, cette réalisation s'avère indispensable.

Je vous demande, en conséquence, Mesdames et Messieurs :

- d'une part, d'approuver ce dossier et de m'autoriser à solliciter une subvention de 75 % du détail estimatif auprès des services de la Jeunesse et Sports ;

- d'autre part, de m'autoriser à lancer l'appel d'offres et à passer un marché de gré à gré avec l'entreprise présentant l'offre la plus avantageuse.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

§

Lu
Saint-Denis, le 6 Août 1948

Par le Maire
Le Secrétaire Général

Signé : B. Basset

Par copie certifiée conforme

Le Directeur des Affaires Financières
R. Leszyn